

Membres PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre ABELANET, Adjoint au Maire, FITOU
- Monsieur le Président Claude BARTHEZ, GIP - Association des riverains, PORT-LEUCATE
- Monsieur le Premier Prud'homme Erwan BERTON, Prud'homie des Pêcheurs de Leucate
- Madame Maryline BRODIN, D.M.L, PORT-VENDRES
- Monsieur Georges CONTE, Coop de France LR
- Monsieur Philippe DESLOT, Adjoint au Maire, LEUCATE
- Madame Andrée ESCARE, Adjointe au maire, SALSES-LE-CHÂTEAU
- Monsieur le Maire Alain FERRAND, LE BARCARES
- Madame Muriel FILLIT, D.D.T.M. de l'Aude
- Madame le Maire Madeleine GARCIA-VIDAL, SAINT-HIPPOLYTE
- Monsieur Jean-Marc GAUTIER, Adjoint au Maire, TREILLES
- Monsieur le Maire Alain GOT, SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE
- Monsieur Robert HERVE, Conseiller municipal, CAVES
- Monsieur Claude JOURDA, Chambre d'Agriculture 66
- Monsieur le Vice-président Gérard KERFYSER, Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne
- Monsieur Joël LEVASSEUR, Adjoint au Maire, SAINT-HIPPOLYTE
- Monsieur Charles NAVARRO, Fédération des Chasseurs 66
- Monsieur le Premier Prud'homme Marc PLANAS, Prud'homie des Pêcheurs de St Laurent de la Salanque
- Monsieur le conseiller communautaire Michel PY, Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne
- Madame Christine ROQUES, Association ECCLA
- Monsieur Gilbert SALES, Fédération des Chasseurs 11
- Monsieur Olivier TREVIDIC, Agent de secteur BV Agly, O.N.E.M.A.
- Monsieur Jean-Marc VALLVERDU, Chambre d'Agriculture 11
- Monsieur le Président Martial VERSCHAEVE, UFC
- Monsieur Pierre VIONNET, D.R.E.A.L. du Languedoc-Roussillon

MANDATS :

- Monsieur le Président Jean-Paul BILLES, SCOT Plaine du Roussillon
- Monsieur le Conseiller Régional Christian BOUILLE
- Monsieur le Conseiller Général Éric BRISSOT, Canton de Durban
- Monsieur le Vice-président Didier CODORNIU, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Directeur Alain COSTE, Agence de développement touristique 11
- Monsieur le Maire Bernard DEVIC, CAVES
- Monsieur Cyprien JACQUOT, D.D.T.M. 66
- Monsieur Laurent MORAGUES, Agence de l'Eau RM
- Monsieur le Conseiller Général Sébastien PLA, Canton de Tuchan

Membres EXCUSÉS :

- Monsieur le Maire Jean-François CARRERE, OPOUL PERILLOS
- Monsieur le Président Bernard FOURCADE, Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie LR
- Monsieur le Président Vincent GHORIS, Comité Départemental de Voile de l'Aude
- Monsieur le Président Yves GILLES, Ligue Régionale de Vol libre
- Monsieur le Président Ange GRAS, Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate
- Monsieur Lucas JAULENT, Conseiller municipal, LEUCATE
- Monsieur le Conseiller Général Jean-Jacques LOPEZ, Canton de Rivesaltes
- Monsieur André PALAU, E.I.D. Méditerranée, CANET EN ROUSSILLON
- Monsieur le Président Didier PONSLET, Comité Directeur de Vol Libre Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Conseiller Général José PUIG, Canton de Saint Laurent de la Salanque
- Monsieur le Directeur Patrice REMY, Agence de développement touristique 66
- Madame Angélique SORLI, Représentant SAGE des nappes Plio-quadernaire de la plaine du Roussillon

Personnes PRÉSENTES :

- Monsieur Jean BERTRAND, Service Eau-Environnement, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Marc DUMONTIER, Chargé de mission "Qualité des Eaux", Parc naturel marin du Golfe du Lion
- Monsieur Alain JANDIOT, UFC

ORDRE DU JOUR

- Dispositions après consultation
- Adoption du projet SAGE révisé
- Bilan d'activité
- Stratégie de gestion Zones humides
- Contrat d'étang
- Questions diverses : Avis CLE et échéancier

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Après la vérification du quorum, le Président de la CLE, Michel PY, remercie les membres de leur venue.

M. PY appelle à une minute de silence pour le décès de M. Georges BADIE, conseiller municipal de Le Barcarès, fidèle membre de la CLE.

Après cet instant de recueillement, M. PY rappelle les principales dates qui ont précédé :

- SAGE adopté en 2004 et révision commencée en 2011
- 2013 : validation du projet SAGE par la CLE
- 2014 : consultation du projet SAGE et enquête publique, entraînant quelques modifications sur le document. Toutefois, Monsieur le Président précise qu'il n'y pas eu de réserves émises, mais simplement des remarques et des recommandations portant sur le contenu des dispositions existantes, ce qui reconnaît la qualité du travail et des orientations stratégiques proposés par notre projet SAGE.
- 2014 : modification de la CLE suite aux élections.
- Aujourd'hui le SAGE de l'étang de Salses-Leucate devient le premier SAGE révisé en phase d'approbation en Languedoc-Roussillon.

M. PY félicite également le travail accompli qui a permis d'atteindre (d'après les résultats DCE 2012), le bon état écologique qui est un objectif à la fois de la DCE et de notre SAGE, notamment grâce à la maîtrise des apports de nutriments et à la bonne gestion des zones humides entreprise sur notre territoire.

DISPOSITIONS APRÈS CONSULTATION

Après un rappel des enjeux et orientations qui ont servis à l'élaboration du PAGD et du Règlement, les corrections réalisées suite à la phase de consultation des établissements publics, l'approbation du Comité d'agrément (issu du comité de Bassin - CB- Rhône-Méditerranée) et de l'autorité environnementale, puis à l'enquête publique (EP) sont exposées dans le diaporama (cf. pièce jointe).

Les principales demandes de modifications et de compléments portent sur les zones humides. Toutefois le détail de l'ensemble des corrections font l'objet d'une Déclaration environnementale qui sera jointe au projet SAGE pour son approbation préfectorale. Il est aussi rappelé que l'ensemble de ces documents sont téléchargeable sur le site de RIVAGE depuis plus 15 jours.

Ci-dessous quelques compléments d'information au diaporama :

- **Orientation I. En ce qui concerne la définition d'un Zone à enjeu environnemental** (pour un renforcement ANC comme demandé par EP) :
 - La définition de ce type de zonage par les SAGE est permise par l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
 - Confirmation par le SPANC 66 qui pense que c'est un bon outil car ce zonage permet de mettre un délai de 4 ans pour réaliser travaux de mise en conformité.
 - Pour sa définition dans le SAGE Salses-Leucate, une recherche d'autres zones définies a été effectuée : il en existe surtout par rapport à des zones captages pour AEP. C'est aussi une solution envisagée sur le Tech, territoire voisin, mais pas définie pour l'instant. Il n'a donc pas été trouvé d'exemples applicables

à notre lagune. Donc dans un premier temps une zone est définie à 50m des berges par défaut.

- Puis une recherche dans la réglementation a permis d'affiner cette définition à une distance de 200m des berges de la masse d'eau, ce qui correspond à la distance préconisée dans les Règlements Sanitaires Départementaux 11 et 66 (réglementation des stockages effluents).

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques par rapport à cette zone, mais la CLE approuve cette définition à 200m.

- **Orientation II. Au sujet de la Disposition 3ZHE-1 sur le maintien de la surface des ZH :**

- Le CB et l'enquête publique demandent à ce que cette disposition passe en mise en compatibilité, ce qui impose prescrit un délai de 3 ans (issu du Code de l'environnement).
- En pratique cela ne change pas grand 'chose, en effet la loi prévoit déjà : "éviter réduire compenser", mais cela permettrait un affichage plus fort du SAGE sur les ZH, ce qui met aussi en valeur tout le travail réalisé localement sur l'inventaire (détaillé par la suite).

- **Sur le Règlement :**

- Ajout d'une condition telle que décrite par l'Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

- **État de lieux, tableaux de bord et Atlas cartographique :** surtout modifié en conséquence des modifications réalisées dans le PAGD.

Pour rappel, l'ensemble de ces remarques sont intégrées dans la Déclaration environnementale.

Monsieur le Président de la CLE demande s'il y a des remarques de la part des membres de la CLE :

- Question de l'association ECCLA (C. ROQUES) : le commissaire enquêteur avait aussi fait remonter un besoin de priorisation des actions du SAGE. Comment cela a-t'il été pris en compte ?
- Réponse RIVAGE : la priorisation des actions est déjà travaillée dans le tableau de bord dans le PAGD. Toutefois cela peut paraître trop vaste, aussi si on enlève les actions prioritaires déjà en cours (ne pas oublier de les mener à termes quand même), les actions les plus intéressantes correspondent donc à celles qui sont encore à engager.
- Remarque du GIP - Association des riverains (C. BARTHEZ) : souligne la volonté des caves vinicoles d'un meilleur "engraissement" des parcelles. Comment cette politique, qui aurait certainement un impact sur la qualité de l'eau, est-elle considérée dans le SAGE ?
- Réponse des CA 11 et 66 (MM. VALLVERDU et JOURDA) et de la Fédération des caves LR (G. CONTE) : plutôt que "d'engraissement", la politique des caves est d'arriver à une meilleure fertilisation des sols avec des produits beaucoup plus adaptés qu'ils n'ont pu l'être par le passé. Cela s'inscrit plus dans une dynamique de reconquête, pour garder un territoire viable pour l'agriculture, par rapport à des parcelles qui ont longtemps été laissées à elle-même (voire en friche) que d'agriculture intensive.
- Réponse RIVAGE : l'incitation à des démarches plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement est inscrite dans le SAGE, et c'est aussi mis en œuvre sur notre territoire notamment grâce au MAEt, action à prolonger en répondant à l'appel à projet pour le PAEc.

Après avoir répondu à ces remarques, et fait valider la Déclaration environnementale, Monsieur le Président de la CLE soumet le projet SAGE à l'approbation de la CLE par un vote à bulletin secret.

ADOPTION DU PROJET SAGE RÉVISÉ

Décompte de votes. Sur les 33 votants :

- 32 OUI
- 1 NON

Adoption finale du SAGE révisé à la majorité des membres présents et représentés.

BILAN D'ACTIVITÉ 2013-2014

Travail organisé en deux parties : concertation-planification et mise en œuvre des actions du SAGE

- Pour la partie concertation-planification :
 - Consultation du projet SAGE : a consisté principalement à veiller à la diffusion des documents, aux suivis des avis et de l'enquête et à leur analyse pour y répondre (modifications)
 - Modification CLE : lien technique avec la sous-préfecture et rencontres des nouveaux élus dans le cadre de RIVAGE
 - Consultation de la CLE au travers de son bureau (car arrêté de CLE non signé) au sujet du dragage du port de plaisance de Leucate (Avis favorable, mars 2014) et avis technique (SAGE et Natura 2000) sur location amiable de l'association de chasse sur le DPM et des chasseurs de gibiers d'eaux des PO.
- Pour la partie concertation-planification :
 - Connaissances : suivi Macrophytes à Salses-le-Château, Saint Hippolyte et Fitou
 - Actions souvent mises en œuvre en lien étroit avec les autres documents de gestion (DOCOB et SGZH). La partie plus spécifique au SAGE porte sur le suivi Eaux pluviales et Assainissement, tels que : SDEP Le Barcarès (terminé) + Opoul-Périllos + Saint-Hippolyte et Fitou (en réflexion). SDA : Opoul-Périllos et Fitou (couplés avec SDEP) ...
 - Communication : réunion de restitution des résultats des suivis étang le 26/11 : le compte-rendu en fait la synthèse et est disponible.

Il est rappelé que le bilan intégral (RIVAGE) est disponible aussi sur demande et de ne pas hésiter à aller sur le site pour obtenir des données : <http://rivage-salses-leucate.fr>.

Monsieur le Président de la CLE demande s'il y a des remarques :

- Demande de la Fédération de chasse 66 (C. Navarro) : regrette que sur les sujets concernant la chasse, la Fédération ne soit pas systématiquement consultée.
- Réponse de RIVAGE : pour l'avis 2014 il s'agissait d'un avis technique vis-à-vis des documents SAGE et DOCOB, et non de donner une stratégie de gestion, ce n'est pas l'avis de la CLE, ni de ses membres, qui été sollicité. Cependant, pour la suite, on veillera à ce que cette demande soit prise en compte.

STRATÉGIE DE GESTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES (JEAN-ALEXIS NOEL)

L'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie de gestion pluriannuelle des zones humides continue à se faire en parallèle à la révision du SAGE et sous "tutelle" de la CLE, qui est informée des compléments apportés à la cartographie.

En effet, le pas de temps de révision de la cartographie des Zones Humides doit être en cohérence avec la réalité des actions menées sur le territoire par les communes ou les porteurs de projets. Aussi, une procédure d'élaboration des études complémentaires portant sur des zones humides qui n'ont pas encore été finement inventoriées a été proposée par le syndicat RIVAGE et validée par les communes et les services de l'État.

Une fois l'étude complémentaire réalisée, celle-ci est proposée aux services de l'État qui se réservent le droit de mener une contre expertise. Une fois vérifiées et validées ces nouvelles études sont présentées, une fois par an, au Comité de suivi de la Stratégie de Gestion des Zones Humides puis en CLE pour une diffusion et une officialisation de l'information.

La commune du Barcarès est la première à avoir suivi ce protocole. La carte globale des Zones Humides du bassin versant actée fin 2014 est aujourd'hui présentée à la CLE, avec un zoom sur l'emprise de l'étude complémentaire

réalisée au Barcarès.

Cette cartographie correspond à la dernière à jour et elle est donc intégrée au SAGE.

CONTRAT D'ÉTANG

Après le choix par la CLE de s'engager vers un nouveau contrat d'étang, le travail d'élaboration (finalisation des fiches action à partir d'échanges par écrit car difficulté à se réunir régulièrement) continue et la procédure d'agrément est engagée (demande envoyée au Président du comité de bassin le 5 janvier).

Au vu de l'avancement de la procédure, l'Agence de l'Eau et l'État ont également donné leur accord pour analyser conjointement en MISEN la Lettre d'intention et l'Avant-projet du Contrat d'étang (février-mars 2015).

QUESTIONS DIVERSES : AVIS CLE ET ÉCHÉANCIER

Le PGRI et le SDAGE RM 2016-2021 sont actuellement en phase de consultation. La CLE a été saisie pour donner son avis sur deux documents.

Comme pour le SAGE, ces deux avis sont téléchargeables depuis plus de 15 jours sur le site de RIVAGE. Il est rappelé, que les membres de la CLE peuvent donner leur avis en tant que particulier également.

Une réunion Inter-SAGE est organisée sur le sujet le 24 février pour le département de l'Aude.

- **AVIS de la CLE pour SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 :**

- Pour rappel les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux sont les documents "pilote des SAGE"
- Le SDAGE RM 2016-21 est comparable au précédent, il n'y a donc pas de remarques particulières, juste deux demandes de précision.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques de la part des membres de la CLE.

- Remarque CA 66 : les chambres d'agriculture font partis du Comité de bassin est se sont déjà exprimées contre ce document en septembre 2014, car il promeut une politique contre l'agriculture irriguée et les traitements phytosanitaires. Cela n'a pas suffi à faire modifier le document. Aussi cette opposition sera renouvelée aujourd'hui.
- Réponse du Président : si leur vote ne suffit pas à rendre l'avis défavorable de la CLE Salses-Leucate, une remarque sera tout de même intégrée pour tenir compte de cette position.

Après proposition d'intégrer ces remarques, Monsieur le Président de la CLE demande le vote pour un avis favorable de la CLE.

- Trois votes CONTRE : les deux représentants des chambres d'agriculture 11 et 66, ainsi que le représentant de la fédération des caves vinicoles LR.
- Deux ABSTENTIONS. La Prud'homie des Pêcheurs de Leucate car elle ne connaît pas le dossier. L'Association ECCLA, car la position du réseau France Nature Environnement sur le sujet sera prise la semaine suivante et ne souhaite pas s'exprimer auparavant pour ne pas être en porte à faux.

Avis favorable de la CLE sur le SDAGE RM 2016-21 à la majorité des membres présents et représentés.

- **AVIS de la CLE pour PGRI Rhône-Méditerranée 2016-2021 :**

- Pour rappel le Plan de Gestion des Risques inondation est composé de deux volumes :
 - Vol 1 : document "pilote" des plans existants
 - Vol 2 : Territoire à Risque Inondation Important pour la partie sud
- Cela reste des documents très généraux qui donnent des objectifs pertinents. Il n'y a donc pas de

remarques particulières proposées.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques de la part des membres de la CLE.

- Remarque CA 66 : les zones d'expansion des crues sont réalisées sur des parcelles agricoles. Cette définition est tout à fait compréhensible et logique, toutefois il faut veiller à bien prendre en compte l'impact sur l'outil de production agricole.
- Réponse DREAL : à ce jour le PGRI ne donne aucune carte de zone d'expansion des crues.
- Réponse du Président : un point de vigilance peut être apporté à l'avis pour évoquer le sujet.

Après proposition d'intégrer ces remarques, Monsieur le Président de la CLE demande le vote pour un avis favorable de la CLE sur les 2 volumes du PGRI RM 2016-2021.

- Une ABSTENTION. La Prud'homie des Pêcheurs de Leucate car elle ne connaît pas le dossier.

Avis favorable de la CLE sur les 2 volumes du PGRI RM 2016-21
à la majorité des membres présents et représentés.

Conclusion, félicitations et remerciements par M. le président Michel PY.

Il est précisé que tous les documents sont disponibles sur demande auprès de la chargée de mission SAGE ou en téléchargement sur le **site RIVAGE** : <http://rivage-salses-leucate.fr>. Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de l'ensemble des participants pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Marie MAILHEAU, Chargée de mission SAGE :
04.68.40.44.38 / fax : 04.68.40.59.12 / marie.mailheu@mairie-leucate.fr
Syndicat RIVAGE, Hôtel de Ville, rue du Dr Sidras, 11 370 LEUCATE.

Le président de la Commission Locale de l'Eau,
Monsieur Michel PY.

